

« Balades dans nos communes »

Haut de ses 3.000 ans d'histoire, le Pays Messin dispose d'un patrimoine riche et varié, encore trop souvent méconnu de ses habitants.

Pour remédier à cela, le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin, présidé par Monsieur Jean'Luc BOHL, Maire de Montigny-lès-Metz, en partenariat avec ses communes membres et les associations locales, a décidé de lancer une vaste opération intitulée « **Balades dans nos communes** » au cours de la période du 18 juin au 28 octobre 2007.

Pour ce faire, une quarantaine de visites guidées gratuites seront organisées dans plus d'une dizaine de communes du territoire à l'attention de la clientèle individuelle.

Il s'agit d'une véritable invitation à la découverte.

La chapelle Notre Dame de Rabas et l'abbaye cistercienne à Saint-Hubert, le temple protestant à Courcelles-Chaussy, les villages d'Ay-sur-Moselle, Dornot, Marly, Scy-Chazelles, la crypte de l'église Saint-Martin à Malancourt-la-Montagne, le château de Courcelles à Montigny-lès-Metz, les peintures de l'église Saint-Martin de Sillegny, différents lieux chargés d'histoire de la Ville de Metz, et une exposition d'artistes locaux à Montoy-Flanville, ne manqueront pas de charmer les visiteurs, attendus nombreux.

Un programme répertoriant l'ensemble de ces visites et les modalités de participation vient d'être édité.

Il est disponible sur simple demande à la Maison du Pays Messin à Montigny-lès-Metz, dans les mairies des 108 communes membres du SIVT du Pays Messin ainsi que dans les offices du tourisme et syndicats d'initiative.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

la Maison du Pays Messin Tic, rue de Pont-à-Mousson 57950 MONTIGNY'LES-METZ Tél. 03.87.56.83.63



*Le nouveau guide du
SIVT est paru, il est
plein de
renseignements et
disponible en mairie.*



En passant par

Vernéville...



FETE DES ECOLES

De nombreux facteurs entrent en ligne pour la réussite d'une fête des écoles.

Enseignants, enfants et parents doivent travailler ensemble.

Tous ont fait preuve de bonne volonté et peuvent être fiers de la réussite de cette manifestation.

Tôt le matin, les parents étaient mobilisés pour monter stands, buvette et préparer la salle socioculturelle afin d'accueillir les nombreux spectateurs venus applaudir leurs enfants ou petits enfants.

Pendant ce temps, les enseignants et les enfants étaient certes très angoissés malgré les heures de répétitions passées à préparer leur prestation mais très vite la peur s'est envolée car les élèves de maternelle ont donné le ton avec la présentation d'un spectacle de qualité.

La suite du programme fort diversifiée et très appréciée par le nombreux public, c'est sous un tonnerre d'applaudissements qu'enfants et enseignants ont terminé cette matinée récréative.



Toutes nos félicitations à toutes et à tous.

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	P.2 -3
-Soirée Théâtre	P.4 à
- Randonnée VTT	P5
-FC Vernéville	P.6
- Fête patronale	
-La cérémonie du 8 mai	P.7
-Le Souvenir Français	
-Les bonnes pratiques de l'été	P.8
-Un peu de civisme	P.9
-excès de vitesse	
La valorisation énergétique	P10 À P11
C.L.I.C	P 12
Attention saturnisme	P13
Une énergie pour demain	P14
Des ailes pour un avenir	p15
-Etat civil	P16
-Dates à retenir	
Horaires	P17
Au Conseil Municipal	P18 à P19

Le mot du Maire...



Nous voici à quelques mois de l'échéance électorale. C'est le moment de faire un retour en arrière et de dresser le bilan de nos différentes réalisations au cours des six dernières années.

Voirie : réfection des trottoirs route de Gravelotte, viabilisation du lotissement de l'AFUA « la Louvière », réparations rue de l'Abbé Lauvray (fissures).

Bâtiments : réaménagement de la Mairie, construction du columbarium, restructuration complète de l'école et aménagement de la cour, construction du bloc sanitaire salle cour de l'école et aménagement d'une salle pour le Conseil de Fabrique, remplacement de trois châssis ouvrants sur les vitraux de l'église, travaux sur la chaufferie de l'église : étanchéité de la toiture terrasse, réfection de la dalle et du crépi, remplacement de la porte et du châssis vitré, réfection du mur.

Sécurité : déplacement de l'abribus Grand'rue, mise en conformité des installations électriques et gaz de la salle Gabriel Watrin, pose d'une serrure de sécurité sur la porte de l'église, mise en place de panneaux de limitation de vitesse à 70 sur la RD 11.

Environnement et cadre de vie : aménagement de l'escalier d'accès au stade route d'Amanvillers ainsi qu'un passage pour piétons et pose de panneaux de signalisation, mise en place de lampadaires supplémentaires, remise en état de l'aire de jeux, suppression du poteau électrique HTA rue de la Liberté, aménagement du terrain VTT, élagage des arbres à proximité de l'école et l'église.

Divers : renouvellement du photocopieur, du téléphone et du matériel informatique (ordinateur, imprimante), installation d'une citerne gaz au stade, remplacement du lave-vaisselle à la salle Gabriel Watrin, adhésion à la Communauté d'agglomération de Metz Métropole (CA2M), prise en charge de l'agence postale par la Commune, mise à disposition du terrain pour l'implantation de la déchèterie, création de la bibliothèque.

D'autres travaux sont bien sûr prévus très prochainement : remplacement des abat-sons de l'église, réaménagement de la rue du Gué et aménagement de sécurité Grand'rue, réfection de la voirie à Malmaison, remise en peinture et remplacement des rideaux de la salle Gabriel Watrin, réfection de la toiture du clocher.

Enfin les travaux à envisager pour les années suivantes : réaménagement de la place de l'église, réfection des trottoirs, étude pour la construction d'un terrain multisports, etc...

Notre dernier rendez-vous date de mars et depuis, des changements sont intervenus. Le fait majeur de ce trimestre est bien sûr l'élection du Président de la République. A l'occasion de ces deux tours de scrutin, nous avons enregistré un taux de participation de 87,45 % et 86 % . Bravo à tous les électeurs pour ce bel exemple de civisme et merci à ceux et celles qui ont assurés les permanences du bureau de vote.

J'aurais souhaité vous donner des informations sur le périscolaire .Néanmoins, le lieu de l'accueil sera déterminé en fonction de l'ouverture, ou non, de la troisième classe de maternelle.

Nous souhaitons tous pouvoir accéder à Internet à haut débit. Il va falloir encore faire preuve d'un peu de patience. Je vous communique la réponse qui m'a été adressée le 8 juin dernier par le Président du Conseil Général après maintes demandes écrites et verbales.

Madame le Maire,

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a attribué, après appel à candidature, à deux opérateurs une fréquence radio en vue du déploiement sur la Lorraine par ces sociétés d'un réseau radio à la technologie « WiMax » permettant de couvrir un grand nombre de communes zones blanches haut débit.

Suite à une réunion organisée le 23 mai 2007, le Conseil Général de la Moselle a eu des informations précises sur le déploiement envisagé par un de ces deux acteurs.

Nous vous confirmons donc que cet opérateur prévoit de déployer entre octobre 2007 et juin 2008 un réseau radio couvrant le département de la Moselle. Les simulations radio faites montrent que tous les habitants de votre Commune auront une couverture WiMax totale et pourront accéder à Internet à haut débit via cette technologie.

Je vous prie d'agrèer,.....

J'en profite pour faire, à nouveau, un petit rappel concernant les travaux de votre maison. Il est nécessaire de retirer au secrétariat de la Mairie un dossier de permis de construire ou de déclaration de travaux avant d'entreprendre vos travaux : clôture, terrasse, piscine, garage, abri de jardin, réfection de toiture, ravalement ou mise en peinture de la façade, réfection d'un mur, etc... Ils ne peuvent être entrepris avant l'obtention de l'accord de la Mairie. Merci de respecter cette règle.

Depuis l'orage du vendredi 25 mai, mon téléphone fixe ne fonctionnait plus jusqu'à ce que France Télécom vienne, enfin, rétablir la communication mercredi 13 juin dernier. Aussi, deux numéros sont à votre disposition : 03.87.61.95.65 et 06.62.85.97.88.

Les vacances approchent mais, auparavant, vous avez encore la possibilité de vous divertir dans votre village. Les associations organisatrices vous attendent nombreux.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, un très bel et bon été

Votre Maire

Thérèse Lavalley

Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître

Avant – Première

Les enfants de l'accueil périscolaire ont assisté à la répétition générale de la section théâtre des plus jeunes acteurs le mercredi 18 avril 2007



La section théâtre de l'école buissonnière avait pris le pari de donner cette année deux représentations les samedis 21 et 28 avril.



Leur audace a été payante de nombreux spectateurs sont venus applaudir les trois pièces : **ALLO LES POMPIERS, KIDNAPPING, LES DEBUTS D'ANGELIQUE.** interprétées par les enfants



Le public composé de nombreux parents et grands parents était ravi du spectacle proposé par ces jeunes artistes.



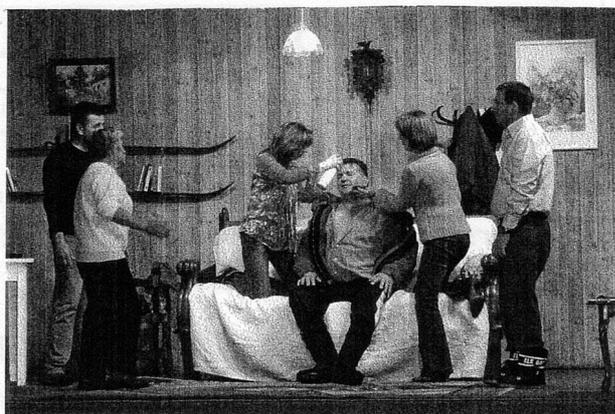
Afin de faire patienter le public durant les changements de décor, Charles MATHIS nous a conté plusieurs sketches qui nous ont fait bien rire.



La suite de la soirée était tout aussi attendue. Le titre de la pièce interprétée par les adultes donnait l'eau à la bouche :

MA BELLE MERE EST GIVREE

Il est vrai que le fait de parler de belle mère est toujours d'actualité, le public n'a pas été déçu car la représentation était de qualité et c'est sous un tonnerre d'applaudissements que les soirées se sont terminées, belle récompense pour cette équipe qui n'a pas compté ses heures de répétitions et de travail pour la mise en scène et les décors.



3^{ème} Randonnée VTT

260 participants ont été accueillis le 20 mai par les organisateurs de la section V T T de l'école buissonnière menée par Guy BITZBERGER.

Pour qu'une telle manifestation soit réussie, il faut compter avec la météo et cette année le soleil était au rendez-vous.

Chaque année les organisateurs modifient les différents tracés.

C'est à travers champs, sentiers, forêts que les villages de Châtel St Germain, Lessy, Lorry, Saulny, Plesnois, Norroy-Le-Veneur ont été traversés.

Le bilan de cette manifestation vous est proposé ci-contre :

Parcours	Nombre de Participants
20 Km	26
30 Km	91
45 Km	107
60 Km	35



A l'arrivée les participants ont félicité unanimement les organisateurs pour cette journée. Rendez - vous est pris pour l'année prochaine.

Pour tous renseignements messagerie Internet : sectionvtt57@free.fr

BILAN DE LA SAISON DU FOOTBALL CLUB DE VERNEVILLE SAISON 2006 / 2007

Les joueurs du F C Vernéville ont cette année encore porté fièrement les couleurs de notre village.

Seniors, benjamins et vétérans ont occupé tour à tour le stade Bertrand Grenouillet.

Nos voisins de Gravelotte étaient nos partenaires pour nos équipes benjamins.

L'équipe benjamine à neuf a terminé championne du critérium d'automne.

Une après-midi sportive et festive réunissant toutes les équipes a été organisée pour clore la saison, remercier les différentes équipes et tous les bénévoles oeuvrant pour la bonne marche du FC VERNEVILLE. Elle s'est achevée par un barbecue.



LA FETE PATRONALE

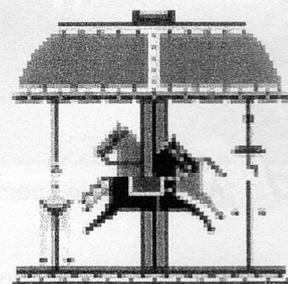
Les 7 et 8 juillet prochain, vous retrouverez comme chaque année la fête foraine sur le parking de la salle socioculturelle Gabriel Watrin.

Vous êtes invités à participer aux deux soirées organisées par le F C Vernéville et animées par

ANGELO DJ et RAY ANIMATION

Restauration sur place :

- Tête de veau
- Cochon de lait
- Grillades.





Cérémonie du 8 mai

La section U.N.C. et Soldats de France d'Amanvillers-Vernéville a organisé la Cérémonie marquant le 62ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945. Une gerbe a été déposée au monument aux Morts par Madame Thérèse Lavalley, Maire et Monsieur Louis Laurillard, Président de l'U.N.C.



Journée du SOUVENIR FRANCAIS

Le Comité du Souvenir Français de Vernéville et des environs ainsi que la Municipalité organisent une cérémonie à la mémoire des victimes de toutes les guerres le



samedi 30 juin 2007 selon le programme ci-après :

18h00 : accueil des personnalités, délégations et porte-drapeau au monument aux Morts ;

18h15 : Cérémonie au monument aux Morts avec la batterie fanfare d'Augny : dépôt de gerbe et remise de décorations ;

Départ en cortège vers la salle Gabriel Watrin pour la remise de diplômes et allocutions des personnalités.

Tous les adhérents ainsi que toutes les personnes qui désirent s'associer à cette cérémonie sont invités à prendre le verre de l'amitié.

Renseignements : Philippe Lavalley, Président ☎ 03.87.61.95.65 ou 06.63.13.74.31

Les bonnes pratiques de l'été

COMMENT AFFRONTER LA CANICULE ?

♥ Protégez-vous de la chaleur.

- Evitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (généralement entre 12h et 16h) et plus encore les activités physiques : sports, jardinage, bricolage...

- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau.

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.

- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.



♥ Rafraîchissez-vous.

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.

- Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés ou frais : supermarchés, cinémas, musées...à proximité de votre domicile.

- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette. Vous pouvez également humidifier vos vêtements.

♥ Buvez et continuez à manger

- Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit.

- Ne consommez pas d'alcool.

- Mangez comme d'habitude au besoin en fractionnant les repas, de préférence des fruits et des légumes (sauf en cas de diarrhée).

♥ Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien.

- Surtout si vous prenez des médicaments ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

♥ N'hésitez pas à aider et à vous faire aider.

- Demandez de l'aide à un parent, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.

- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes, de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.

Un peu de civisme



Les vacances permettent de se reposer. Pour ne pas indisposer le voisinage, respectez les prescriptions de l'arrêté concernant l'emploi des engins bruyants: tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs et autres.

Les créneaux d'utilisation sont rappelés ci-après;

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

La vitesse est limitée à **50 km/heure** pour tous les véhicules circulant dans le village.

Avec le retour des beaux jours de nombreux enfants circulent en trottinettes, redoublons de prudence,

Ne stationnons pas n'importe où, sur la route, angle de rues, de nombreux endroits sont dangereux par manque de visibilité. Merci de votre compréhension..

Il est très pratique le matin très tôt ou le soir assez tard de laisser son chien aller faire ses besoins chez le voisin, sur le trottoir, la route ou les aires de jeux. Le manque de respect d'un petit nombre indispose beaucoup de personnes



VITESSE EXCESSIVE LES SANCTIONS

Pour un excès de vitesse..

de 1 à 19 km/h pour une limitation à 50 km/h:

- 135 euros d'amende ▪ -1 point

de 1 à 19 km/h pour une limitation autre que 50 km/h:

- 65 euros d'amende ▪ -1 point

de 20 à 29 km/h:

- 135 euros d'amende ▪ - 2 points

de 30 à 39 km/h :

- 135 euros d'amende ▪ - 3 points ▪ suspension de 3 ans

de 40 à 49 km/h :

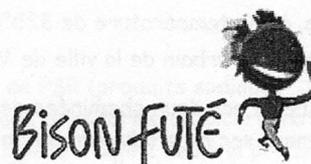
- 135 euros d'amende ▪ - 4 points ▪ suspension de 3 ans

de 50 km/h et plus :

- 1 500 euros d'amende ▪ - 6 points ▪ confiscation immédiate du permis de conduire ▪ suspension de 3 ans

de 50 km/h et plus en récidive :

- 3 750 euros d'amende ▪ - 6 points ▪ confiscation immédiate du permis de conduire ▪ suspension de 5 ans ▪ 3 mois de prison



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'arrêté préfectoral du 20 avril 2000 modifié fixe les conditions d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique. Particulièrement, les déchets pouvant être admis sont les ordures ménagères issues de la collecte des ménages, les déchets banals issus des entreprises ou des refus de centres de tri, les boues et les graisses issues de stations d'épuration urbaines, les encombrants, les refus de compostage de déchets verts.

Les déchets industriels spéciaux, les déchets toxiques en quantité dispersée, les déchets radioactifs, les déchets d'activités de soins médicaux, les pièces anatomiques et cadavres d'animaux, les boues de curage d'égouts, les pneumatiques, etc, sont interdits.

L'origine des déchets est limitée au département de la Moselle, avec priorité pour les arrondissements de Metz-ville, Metz-Campagne, Château-Salins, et les communes de Meurthe-et-Moselle voisines membres d'un établissement public majoritairement mosellan.

La capacité globale maximale autorisée est de 110 000 t par an. 27 personnes assurent le fonctionnement continu des installations, 365 jours par an.



• les déchets traités

En 2006, 92 161 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été réceptionnées, dont 14 034 t de déchets banals d'entreprises ou collectivités, y compris 5 865 t d'encombrants broyés provenant de déchetteries, et 3 711 t de refus de tri. La totalité des déchets réceptionnés provenait du secteur dit Moselle-Ouest. Au total, 92 581 t ont été incinérées.

• le processus de traitement

Toute livraison de déchets emprunte obligatoirement un pont-bascule assurant auto-matiquement les pesées, et un portique de détection des éventuels radioéléments. Les bennes de collecte déversent - sous hall clos et couvert - leur contenu dans la fosse de stockage de l'unité de valorisation énergétique.

Par ailleurs, les déchets encombrants broyés destinés à l'incinération sont transférés directement par une bande transporteuse, depuis le centre de tri jusqu'à la fosse de stockage.

Cette fosse est surmontée de deux ponts roulants équipés chacun d'un grappin permettant l'alimentation des deux fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure. La combustion se fait avec un excès d'air prélevé dans la fosse pour empêcher les dégagements d'odeurs. Un système de contrôle et régulation permet d'optimiser la qualité de combustion à la température minimale de 850°C. Dès la chambre de combustion, de l'urée est pulvérisée afin de réduire la formation d'oxydes d'azote. Chaque four est surmonté d'une chaudière alimentée en eau déminéralisée pour produire de la vapeur en refroidissant les fumées. La vapeur surchauffée est livrée via un réseau souterrain à l'Usine d'Électricité de Metz toute proche, à une température de 325°C, sous une pression de 12 bars. L'énergie est valorisée préférentiellement par le réseau de chauffage urbain de la ville de Metz (rendement énergétique supérieur) ainsi que dans la production d'électricité.

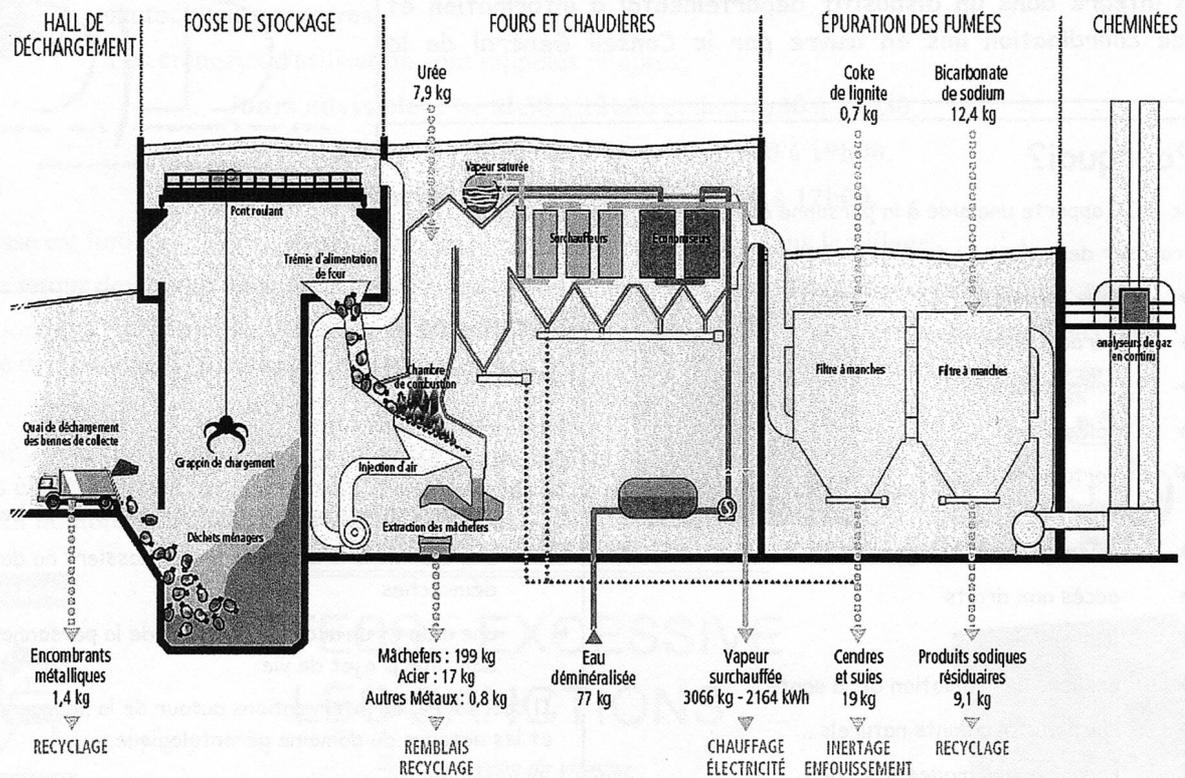
Avant rejet par deux cheminées de 36 m de hauteur, les fumées traversent successive-ment deux filtres, qui assurent un traitement sec ne produisant qu'un faible panache de vapeur. En amont du premier filtre, la pulvérisation de coke de lignite permet de piéger les polluants, notamment les métaux lourds et les dioxines furannes.

Les "résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères" (REFIOM) formés du coke usagé et des particules piégées par les filtres sont stockés en silos, ainsi que les cendres et suies éliminées par ailleurs, avant transfert par camion-citerne vers une centre de stockage.

En amont du deuxième filtre, l'injection de bicarbonate de sodium assure l'adsorption des polluants gazeux (composés chlorés, fluorés, sodés, etc) et donne lieu à la production de sels résiduaux.

SCHÉMA SYNOPTIQUE DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Intrants et extrants 2006 : moyenne par tonne incinérée



la valorisation énergétique

En 2006 on a traité 92 581 t de déchets ce qui a permis de produire 282 601 t de vapeur livrée à 325°C à l'Usine d'Électricité de Metz, pour alimenter prioritairement le réseau de chauffage urbain de Metz (rendement énergétique le plus élevé), le surplus éventuel étant valorisé par les turbines de production d'électricité.

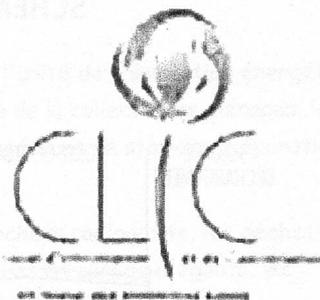
L'énergie vendue correspond à 199 430 MWh, soit 17 154 tonnes-équivalent pétrole (TEP), soit la quantité de chaleur qu'il est possible de recueillir par la combustion parfaite de 20,6 millions de litres de fioul domestique.

• les résidus d'épuration des fumées

Le traitement des fumées au bicarbonate de sodium a entraîné la production de 8561 t de PSR (produits sodiques résiduels) livrés à l'usine Solvay-Résolust de Rozières-aux-Salines (54) pour recyclage sous forme de bicarbonate de sodium. Le dépoussiérage des fumées et leur épuration avec pulvérisation de coke de lignite a donné lieu à la production de 1 787 t de REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères) traités par le centre de stockage de classe 1 de Jeandelaincourt (54).

Le contrôle des teneurs des REFIOM d'une part et des PSR d'autre part donne lieu à quatre campagnes de mesures par an, par le laboratoire IRH-Environnement (Vandœuvre-lès-Nancy).

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination), instance à but non lucratif, est un service en faveur des personnes âgées. Prenant appui sur le secteur associatif, il s'intègre dans un dispositif départemental d'information et de coordination mis en œuvre par le Conseil Général de la



Pourquoi?

Le CLIC apporte une aide à la personne âgée et à son entourage pour :

Proposer des solutions de soutien à domicile :

- ◆ aide à domicile
- ◆ garde à domicile
- ◆ soins à domicile
- ◆ téléalarme
- ◆ portage de repas à domicile
- ◆ aménagement du logement
- ◆ accès aux droits
- ◆ loisirs
- ◆ ateliers de promotion de la santé
- ◆ soutien aux aidants naturels...
- ◆ Proposer des modes d'accueil
- ◆ foyer logement
- ◆ unité de vie
- ◆ accueil familial
- ◆ accueil jour
- ◆ hébergement de temporaire



Comment?

Le CLIC vous propose :

- ◆ accueil et écoute
- ◆ information et conseil
- ◆ une orientation vers le service adapté à vos besoins
- ◆ une aide dans la constitution de dossiers ou dans les démarches
- ◆ une aide et un accompagnement de la personne âgée dans son projet de vie

Il coordonne les interventions autour de la personne âgée et les acteurs du domaine gérontologique.



Lieu d'accueil de proximité, gratuit et ouvert à tous, le CLIC a vocation à apporter une réponse adaptée aux besoins de La personne âgée.

Au-delà de l'aide individuelle et globale à la personne âgée. Le CLIC a pour mission de développer la coordination sur son territoire afin de promouvoir un travail en partenariat avec tous les acteurs locaux du domaine de la gérontologie.

Dans le cadre d'un partenariat conventionnel entre le Conseil Général, les organismes d'assurance maladie et de retraite et la Fédération Seniors Moselle. le CLIC met en œuvre au niveau local, des actions d'information et de promotion de la santé en faveur des seniors

II observe les besoins sur son territoire et fait des propositions pour améliorer la prise en charge des personnes âgées en particulier les plus dépendantes

CLIC Metz Campagne

30, route de Thionville-Parc des Varimonts 57140 WOIPPY

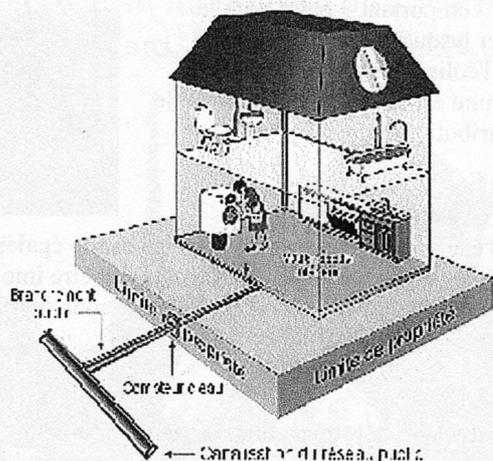
Tél. : 03 87 36 37 38 - Fax : 03 87 36 37 00 Mel : clicmetzcampagne@orange.fr

Attention au saturnisme

HABITAT et CANALISATIONS d'EAU en PLOMB : LETTRE D'INFORMATION

Origine du plomb dans l'eau

Des anciennes canalisations en plomb équipent encore de nombreux réseaux de distribution d'eau, en partie publique (avant compteur d'eau ; le distributeur d'eau en est responsable) et / ou en partie privée (après compteur d'eau ; le propriétaire de l'habitation en est responsable)



A partir des années 1950, les canalisations en plomb ont été de moins en moins utilisées, mais leur interdiction d'installation ne date que de 1995.

Les ressources en eau (sources, puits, forages) ne contiennent généralement pas de plomb. C'est au contact des canalisations en plomb que l'eau se charge de ce métal et ce d'autant plus que :

- le temps de stagnation dans les tuyaux est long
- la longueur des canalisations est importante
- l'eau est, notamment, faiblement minéralisée (eau douce)
- la température de l'eau est élevée
- qu'il existe des phénomènes d'électrolyse dus à la juxtaposition de tuyaux en matériaux différents (cuivre et plomb, par exemple) ou à des mises à la terre sur des canalisations d'eau potable.

En Lorraine, le traitement de nombreuses eaux acides et faiblement minéralisées a fait disparaître les hospitalisations d'adultes gravement intoxiqués par l'accumulation dans leur organisme de plomb provenant de l'eau du robinet. Cependant, ces traitements ne permettent pas de stopper totalement la dissolution du plomb des canalisations.

Effets sur la santé

La gravité des troubles liés à l'ingestion de plomb est fonction de la durée d'exposition et des doses absorbées.

Les effets concernent principalement :

- les enfants (y compris au stade de foetus) car leur absorption digestive est plus importante que chez l'adulte et leur système nerveux est encore immature ; ainsi, chez les enfants, la fatigue, l'irritabilité, les troubles de l'humeur et du comportement, voire

une baisse des facultés intellectuelles et un retard de croissance peuvent être dus à une intoxication par le plomb.

- les personnes âgées qui, assez fortement exposées au cours de leur existence, libèrent le plomb accumulé dans leurs os.

Les symptômes d'une intoxication faible mais régulière, par le plomb, étant assez peu évocateurs, il est recommandé, en cas de doutes, d'en parler à son médecin.

Les risques pour la santé, notamment des enfants, ont conduit les pays l'Union Européenne à abaisser la teneur maximale admissible en plomb dans l'eau du robinet de 25 µg/L (microgrammes par litre) autorisés actuellement à 10 µg/L en fin d'année 2013

Conseils aux consommateurs desservis par un réseau contenant des éléments en plomb :

- ❶ lorsque l'eau froide stagne dans les canalisations, ne l'utiliser, pour la boisson et la cuisson des aliments, qu'après quelques minutes d'écoulement ; vous éliminerez ainsi la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau ; cette eau pourra notamment être conservée au réfrigérateur pour la boisson du lendemain ; afin de limiter les gaspillages, et chaque fois que possible, l'eau de purge peut servir pour une douche, une chasse d'eau, l'arrosage de plantes...
- ❷ ne surtout pas utiliser l'eau chaude circulant dans des canalisations en plomb pour la préparation des boissons (café, thé...) la cuisson des aliments
- ❸ pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge il est conseillé de boire de l'eau embouteillée
- ❹ bien régler et bien entretenir son adoucisseur d'eau pour éviter la dissolution du plomb des conduites en aval de l'appareil
- ❺ ne pas mettre les appareils électriques à la terre sur les canalisations d'eau

Conséquences de la future teneur limite

Pour respecter la future teneur maximale de 10 µg/L, le Conseil supérieur d'hygiène publique de France et l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments ont publié des avis indiquant que seule la suppression des canalisations en plomb permettra de garantir le respect de cette teneur en 2013.

Le remplacement de canalisations en plomb du domaine public a déjà commencé dans bon

nombre de communes, sans qu'il en soit de même dans le domaine privé.

Responsabilités

Le propriétaire d'une habitation est responsable des dégradations de la qualité de l'eau directement liées à la nature ou à l'état de ses canalisations intérieures.

Lorsqu'il est bailleur, il est tenu de délivrer un logement décent ; à ce titre, la nature et l'état des canalisations ne doivent pas présenter de risques pour la santé. Le locataire peut demander à son bailleur d'effectuer les travaux de mise en conformité des tuyaux dont il a la responsabilité.

Repérage des canalisations en plomb

Pour connaître la nature des matériaux du branchement public il convient d'interroger le distributeur d'eau.

Pour la partie privée, le propriétaire d'une habitation ancienne peut faire appel à un professionnel (plombier, bureau de contrôle...), lequel pourra utilement se référer à la norme AFNOR (NF P 41-021)

Les matériaux de remplacement du plomb

Les matériaux utilisés en distribution d'eau font l'objet d'une réglementation plus contraignante depuis 1997 (notamment, arrêté interministériel du 29 mai 1997 modifié), consultable sur le site www.sante.gouv.fr, rubrique : "thèmes, accéder à tous les dossiers", "eau" puis "matériaux en contact avec l'eau". En résumé, les fabricants doivent prouver l'innocuité de leurs matériaux et les opérateurs (revendeurs, plombiers...) doivent s'assurer, auprès de leurs fournisseurs, que les produits livrés sont conformes à la réglementation.

Les aides financières

Les travaux de remplacement effectués par un professionnel peuvent bénéficier d'un taux réduit de TVA (5,5%) selon les règles en vigueur. L'ANAH peut accorder des subventions aux propriétaires occupants (répondant à des conditions de ressources) et aux propriétaires bailleurs (sans conditions de ressources) [renseignements auprès de la Direction Départementale de l'Équipement ou consultation du site : www.anah.fr]

De plus, pour les propriétaires bailleurs, les frais de repérage des canalisations en plomb constituant des dépenses d'entretien et les frais de leur remplacement, des dépenses d'amélioration. Ces dépenses sont déductibles lors de la détermination des revenus fonciers.



DDASS et DRASS de LORRAINE

Éolien: une énergie pour demain

La production d'énergie renouvelable constitue, dans de nombreux pays, une composante importante des politiques de développement durable. Dans ce cadre, l'énergie éolienne dispose d'un potentiel important et connaît une croissance soutenue en Europe. Quelques réponses aux questions que vous vous posez...

Comment fonctionne une éolienne?

Une éolienne se compose d'un mât de 10 à 100 mètres de haut sur lequel est installée une nacelle renfermant une génératrice électrique. Celle est entraînée par un rotor comportant 3 pales dont le diamètre varie de 3 à 90 mètres. La puissance d'une éolienne peut aller jusqu'à 3 MW. L'éolienne fonctionne avec des vents de 15 à 90 km/h. Au-delà de cette vitesse, l'éolienne s'arrête automatiquement pour des raisons de sécurité. L'électricité ainsi produite est acheminée par un câble électrique souterrain jusqu'au point de raccordement du réseau de distribution.

Où sont installées les éoliennes?

Une éolienne peut être installée sur un terrain privé. Sa production est alors destinée à la consommation de son propriétaire ou revendue au distributeur local d'énergie, le plus souvent EDF. Il existe également des « fermes » ou « parcs éoliens », regroupant le plus souvent 3 à 10 machines. Ces fermes peuvent également être implantées en mer en moyenne à 10 km des côtes. On parle alors de « parc off shore », raccordé au réseau par un câble sous-marin.

Dans quelles conditions peut-on envisager un projet éolien?

Le terrain doit être suffisamment venté (vitesse du vent requise:

22 à 25 km/h en moyenne à 50 m du sol) et ne pas comporter d'obstacles à la propagation du vent. Par ailleurs, une distance minimale de 400 à 500 m des habitations est nécessaire. Il convient également d'étudier les contraintes d'intégration: monuments historiques, sites classés, passage d'oiseaux protégés, bases aériennes ou aéroport... Enfin, le projet doit être conforme aux règles d'urbanisme.

Quel investissement pour un projet éolien ?



Le montant de l'investissement pour un grand projet éolien est d'environ 1 million d'€ le MW installé. Pour un particulier, le coût d'installation d'une éolienne de 6 kW peut être estimé de 22 à 27000€¹.

Quelle est la durée de vie d'une installation éolienne ?

De façon générale, les installations éoliennes sont prévues pour durer au moins 20 ans. Le démantèlement et la remise en état du site à la fin de l'exploitation sont des obligations légales.

Les éoliennes ne constituent-elles pas un danger pour les oiseaux?

Les études scientifiques montrent que la plupart des oiseaux identifient et évitent les pales d'éoliennes. Il est néanmoins nécessaire de s'assurer que les sites retenus ne se situent pas sur des couloirs de migration.

Qu'en est-il du bruit ?

Les technologies utilisées actuellement permettent de réduire considérablement les émissions sonores. Le bruit d'une éolienne à 500 m est équivalent à 35 décibels, soit le bruit d'une conversation à voix basse.

L'éolien, une énergie propre ?

Pendant son fonctionnement, une éolienne n'émet pas de gaz à effet de serre.

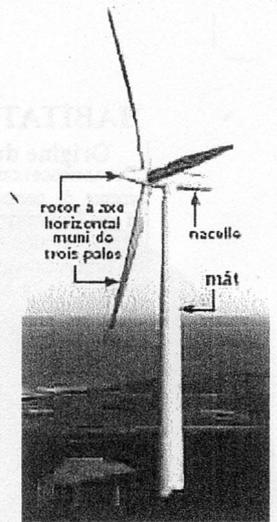
Quel impact sur le paysage? Quelles réactions de nos concitoyens?

Discrètes, dérangeantes, élégantes, disgracieuses, les éoliennes ne laissent personne indifférent. La population est, dans son ensemble, favorable au développement de l'énergie éolienne... mais tous les citoyens ne sont pas prêts à voir un parc éolien s'installer dans leur environnement proche.

Au plan local, des projets de développement sont souvent retardés par des procédures de contestation. Pour tenter de réduire ce phénomène, la loi du 13 juillet 2005¹ choisit de favoriser le regroupement des installations dans des « zones de développement de l'éolien » définies par le préfet, sur proposition des communes concernées.

(1) mât de 18 m, diamètre de 6 m, hors frais de tranchée estimés à 23 € le mètre linéaire.

(2) loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique



L'éolien sur le territoire d'EDF Gaz de France Distribution Metz Lorraine

• 3 sites en production pour un total d'environ 30 Mwatts :

fermes de MOMERSROFF, RECHICOURT, TETERCHEN.

• 5 sites dont les projets sont décidés représentant environ 60 Mwatts : fermes de AMELECOURT, BAMBIDERSTROFF, BOULAY, FRESNE en SAULNOIS, NIEDERVISSE.

• 3 sites à l'étude sur la Moselle en 2007

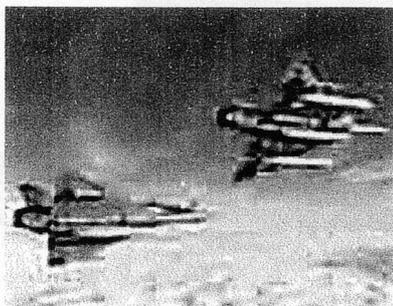
Donnez des ailes à votre avenir

L'armée de l'air offre de nombreuses possibilités de formations et de carrières.

Vous avez un niveau de 3e jusqu'à bac professionnel ; vous êtes titulaire d'un bac de l'enseignement général, d'un BTS ou d'un DUT et vous avez entre 17 et 23 ans ; vous êtes titulaire d'une licence à master 2 et vous avez moins de 30 ans. L'armée de l'air organise différents concours pour devenir militaire, sous-officier, infirmier, officier, etc.



- ♦ • **Militaire technicien de l'air** : avoir entre 17 et 23 ans, avoir un niveau de 3e jusqu'au bac professionnel.
- ♦ • **Sous-officier spécialiste** : avoir entre 17 et 23 ans, être titulaire d'un bac de l'enseignement général ou technologique, d'un BTS ou d'un DUT. Vous pouvez postuler pour la formation dans l'une des 33 spécialités offertes par l'armée de l'air.
- ♦ • **Infirmier (ère) concours annuel** : avoir plus de 17 ans au 21 décembre et moins de 25 ans au 1er février 2008, être titulaire d'un bac de l'enseignement général ou technologique ; inscriptions au concours avant le 6 juillet.
- ♦ • **Élève officier** du personnel naviguant : avoir entre 17 et 22 ans, titulaire d'un bac de l'enseignement général ou technologique, d'un BTS ou d'un DUT. Vous pouvez devenir pilote ou navigateur système d'armes.
- ♦ **Officier sous contrat** : avoir moins de 30 ans, être titulaire d'une licence à master 2. Clôture des inscriptions fixée au 25 juillet pour une incorporation en novembre.



Contact : bureau armée de l'air information,
32F, rue du Général-Franiatte 57950
Montigny-lès-Metz.
Tél. : 03 87 1541 56.
Email : baimetz@wanadoo.fr





ETAT CIVIL



GORDILLO Lana, le 19 décembre 2006

RIBEIRO Noa, le 1^{er} mars 2007

SCHMITT Théo, le 8 juin 2007



POULLIEUX Roger, le 23 janvier 2007

HANRIOT Louis, le 25 janvier 2007

OBLET Julien, le 30 mars 2007

PETIT Matthieu, le 7 avril 2007

MICLO Annette veuve BRICE, le 30 mai 2007

POULLIEUX Colette veuve GRENOUILLET le 2 juin 2007

QUELQUES DATES A RETENIR

DON DU SANG



MONTOIS LA MONTAGNE

le 19 juillet 2007 de 16h00 à 19h00

AMANVILLERS

le 21 août 2007 de 16h00 à 19h00

BIBLIOTHEQUE

Ouverture :

♦ Mardi et Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00



MAIRIE



Ouverture au public :

Mardi de 17 h 00 à 19 h 00

Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00

Téléphone : 03 87 61 81 99 Fax : 03 87 61 87 64

Fermeture du 30 juillet 2007 au 17 août 2007 inclus

E-mail : mairie.verneville@wanadoo.fr

LA POSTE



Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 9h30 à 11h00

Vendredi Soir de 17h00 à 18h30

Samedi de 10h00 à 12h00

Fermeture du 30 juillet 2007 au 18 août 2007 inclus

DÉCHÈTERIES

HORAIRES D'OUVERTURE

Ars sur Moselle (route de Moulins, face au supermarché Match)

Lundi, jeudi	14 h 00 à 18 h 30
Mardi, mercredi, vendredi, samedi	9 h 30 à 18 h 30
Dimanche	9 h 30 à 12 h 30

Vernéville (route d'Amanvillers, après la salle polyvalente)

Lundi	14 h 00 à 18 h 30
Mercredi	9 h 30 à 18 h 30
Vendredi	14 h 00 à 18 h 30
Samedi	9 h 30 à 18 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, le 19 mars 2007, a examiné les points suivants :

FERMETURE D'UNE CLASSE DU R.P.I.

Le Conseil Municipal par 9 voix pour et 3 abstentions demande :

- ♦ le maintien des deux classes élémentaires de Rezonville et la fermeture de la classe de Vionville pour prendre en compte l'intérêt des enfants du regroupement scolaire.
- ♦ dans le cas d'une fermeture d'une classe à Vionville, de ne pas désaffecter l'école, une réouverture de classe devant être envisagée à la rentrée 2008-2009.

Le Conseil Municipal réuni, le 28 mars 2007, a examiné les points suivants :

BUDGET PRIMITIF 2007

Après avoir examiné le projet du budget primitif de l'exercice 2007 et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'approuver le budget primitif 2007 arrêté en recettes et en dépenses à 365 069,20 € pour la section de fonctionnement et à 586 080,00 € pour la section d'investissement, par 8 voix pour et 2 abstentions.

TAUX DES TAXES

Le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales de 1%. La taxe d'habitation passe de 7,86% à 7,94%, le foncier bâti de 9,11% à 9,27% et le foncier non bâti de 42,64% à 43,07%.

REGIME INDEMNITAIRE

Le conseil municipal a décidé d'attribuer aux adjoints administratifs titulaires, l'indemnité d'exercice de mission de préfecture, coefficient 1.

DIVERS

Madame le Maire a porté à la connaissance du conseil les correspondances de l'Inspecteur d'Académie en date du 17 mars et du 22 mars concernant la mesure prise pour la rentrée 2007, à savoir annulation du retrait du 2^{ème} poste de l'école élémentaire de Rezonville et retrait du poste de l'école élémentaire de Vionville.

Les élus ont pris acte du compte rendu de l'Association « Les Enfants du Verger » concernant la réunion du conseil d'administration relative à l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal réuni le 24 mai 2007 a délibéré sur les points suivants :

ANCIEN TRACE DE LA RD11

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable au projet de déclassement des deux sections de l'ancien tracé de la RD11, a approuvé le reclassement de ces deux sections dans la voirie communale moyennant une participation financière proposée par le Département de la Moselle, a autorisé le Maire à signer tous arrêtés et pièces nécessaires à la réalisation dudit projet, demande que les opérations de fauchage des accotements et de viabilité hivernale des routes continuent à être assurées par le Conseil Général.

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux associations ci-après :

FC VERNEVILLE : 915 € (fonctionnement) et 915 € (entretien du terrain)

Ecole Buissonnière : 915 €

Gym Club : 915 €

Club des Seniors : 382 €

Souvenir Français : 150 €

UNC : 150 €

APE « Les Enfants d'Abord » : 115 €

Secours populaire du Haut Plateau : 100 €

Renaissance paroissiale : 40 €

Prévention routière : 40 €

et d'accorder un crédit de 400 € à la bibliothèque municipale pour l'achat de livres.

CENTRES AERES

Il a été décidé, à l'unanimité, d'octroyer une participation du 20 € par enfant inscrit dans un centre aéré ou un centre de colonie de vacances pour une durée minimale d'une semaine, sur présentation de la facture.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Un avis favorable a été émis pour l'adhésion de la Commune de Flévy au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin et pour le retrait des Communes de Arry et Verny du Syndicat Intercommunal de Voirie de Metz-Ars.

AFFAIRES FINANCIERES

La subvention dans le cadre du relèvement du tarif des amendes de police pour les travaux d'aménagements de sécurité de la Grand Rue a été acceptée.

Un avis favorable a été donné pour l'encaissement des chèques concernant les participations au repas des anciens.

DIVERS

Le Conseil Municipal a pris connaissance du lieu de l'accueil périscolaire pour la rentrée 2007 sur la Commune de Rezonville. Le choix a été fait suite à l'étude menée par l'Association « Les Enfants du VerGer ».

Il ressort que ce site serait plus approprié (surface totale la plus importante et locaux regroupés).